VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onoato — J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mr. et Mme Thomas Bullen, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, Dossier 98 248.

Résidence Simple à 2 Etages,

No 2423 N. REMPARTS, entre Mandeville et Espagne, I'et St-Claude,

A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 18 JUILLET 1912.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le No 98 248, dans l'affaire intitulée Succession de M et Mme Thomas Bullen, dit jugement et ordre lu et rendu en cour ouverte le 6 juin 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 18 juillet 1912 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Rempart (autrefois Amour), St-Claude (autrefois Bons-Enfans), Mandeville et Espagne, mesurant vingt-deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Rempart (autrefois Amour) sur cent vingt-sept pieds deux pouces et cinq lignes de profondeur ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent en une résidence simple à deux étages connue comme No 2423 Nord Rempart, contenant vestibules, salons, cuisine, chambres de domestique et à coucher.

Conditions—Comptant. Toutes les taxes pour l'année 1912 et tous les coûts de certificats et coût de l'acte de vente devant Peter Stiff, notaire, devant être assumés par l'acquéreur. Vente sujette au bail existant et les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acheteur devra payer au moment de l'adjudication, dix pour cent (10 pour cent) en argent, et le montant du prix de la vente avec intérêt, ou pénalité, sur le montant du prix de la vente avec cinq pour cent au moment de la vente avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

J. L. Onorato,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 100 918.

Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, donné No 100,918 dans l'affaire intitulée succession de Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques, le dit ordre daté et signé du 25 juin 1912 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites à savoir—

1 Deux certaines lots de terrains et améliorations qui sont les lots A et B et mesurent ensemble soixante pieds six pouces de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et forment le coin des rues Robert et Sud Robertson dans le carré 608 borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson.

2. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 608, borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson marqués C D E, s'adjoignant l'un l'autre et mesurant ensemble quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt cinq pieds.

3. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 719 borné par l'avenue Napoléon, les rues Roman, Jena et Prieur désignés par les numéros 9 10 et 11 sur un plan de H. W. W. Seymour, daté du 1er mai 1897 et mesurant ensemble: Le lot numéro neuf, 30 pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devant aussi payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats devant notaire qui sera désigné par l'Administrateur. Les acquéreurs devront déposer 10 0/0 ne portant intérêt ni pénalité, au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bâtisse en briques à quatre étages, 705-707 rue du Camp, entre les rues Julie et Girod.

Cottage Double ayant deux étages dans le fond, 1220-1222 rue Amelia, entre les rues Camp et Chestnut, loué à bail jusqu'au 30 Septembre 1912, à $36.00.

MARDI, le 23 Juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Jules J. Viosca vs. Mme Mary E. Moore et als.

No 100 866—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido — MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et lu et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain morceau ou portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 707 rue Camp, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 179, borné par ladite rue Camp, les rues Church (autrefois Ste Marie), Girod et Julie, situé à une distance de vingt-sept pieds de l'encoignure des rues Camp et Girod, et mesure en mesure américaine vingt-sept (27) pieds de face à ladite rue Camp, quatre vingt-neuf (89) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Julie, soixante quinze (75) pieds de profondeur sur la ligne de la première de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Girod, auquel point il s'élargit vingt sept (27) pieds sur une ligne parallèle à la rue du Camp, jusqu'à ce qu'elle arrive à la rue Girod, sur laquelle il y a une deuxième profondeur en façade de quatorze (14) pieds un (1) pouce et une (1) ligne et delà une largeur dans le fond sur la ligne s'étendant parallèle à la rue "Church" ou Ste-Mary, de cinquante trois (53) pieds neuf (9) pouces plus ou moins; ladite portion de terre, étant composée d'une partie des lots originaux Nos "Dix-neuf" et "Vingt", le tout d'après un certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer le 6 février 1912 et d'une petite étendue de terre immédiatement derrière le fond et contigue sur le côté le plus près de la rue Camp. La propriété en ceci étant premièrement décrite, située à une distance de quatre-vingt neuf (89) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de l'encoignure des rues Camp et Girod et à une distance de soixante (60) pieds de l'encoignure des rues Girod et Church ou St Mary et mesurant un (1) pied six (6) pouces et (3) lignes de face à la rue Girod sur cinquant quatre (54) pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujette aux droits de servitudes mentionnée dans l'acte d'achat du défunt Patrick F. Gogarty, décédé, passé pardevant Wm J. Castell, notaire, daté du 4 décembre 1876 enregistré dans le livre des transferts 108 fol. 888.

Deuxième—Une autre portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 1220 et 1222 rue Amélia, dans le sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 269, borné par la dite rue Amélia, les rues Peniston, Camp et Chestnut, mesurant cinquante-cinq (55) pieds dix (10) pouces de face à la rue Amélia sur une profondeur de cent onze (111) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Chestnut, et d'une profondeur d'environ cent onze (111) pieds sept (7) pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp; le même étant composé du lot entier No dix huit et d'une partie du lot No dix-neuf. Acquis par Mme veuve Bridget M. Gogarty, le 15 décembre 1896, livre des transferts 165, folio 220.

Conditions — Un tiers en plus comptant, et la balance en un crédit de un et deux ans, garanties par lien de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt pour cent d'intérêt par an, et les paiements différés de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement; les vendeurs devant collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente notarié; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication le coût de tous certificats annexés à l'acte de vente et en plus devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant Joseph Lantenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE Encanteur,

806 rue Perdido.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21

David Freeman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alcide B. LeBesque.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "B." No 100 233

MAGNIFIQUE

COTTAGE DOUBLE,

1215-17 RUE NORD DUPRE,

A L'ENCAN

MARDI, 6 AOUT 1912.

EN VERTU de et conformément à un ordre signé le 19 juin 1912, par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée ledit ordre adressé à DAVID FREEMAN, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 6 août 1912 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District, carré No 383, désigné comme lot 9, borné par les rues Nord Dupré, Washington (actuellement De Soto) St-Jean (maintenant Bell) et Gayoso, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Nord Dupré sur 159 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, suivant le croquis d'Edgar Pilié, voyer, daté du 14 janvier 1891 a servi à un acte de vente passé devant Jules F. Meunier, notaire, le 22 juin 1891. Acquis par feu Alcide B. Le Besque de E. Letellier, suivant acte devant M. V. Dejean, notaire, le 18 mai 1910, enregistré dans le livre de transferts numéro 139, folio 26.

Conditions comptant—L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de l'année 1912 et tous certificats. Acte de vente devant A. J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur. Vente sujette aux baux existants. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication chez

DAVID FREEMAN,

Encanteur,

Bureau 218 rue Baronne.

Chas. Louque et U. Marmoni, avocats.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alcide B. Lebesque.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "B," NO. 100233

CONTENU DE LA RESIDENCE, 714 RUE QUARTIER.

CONSISTANT EN AMEUBLEMENT DE SALON, AMEUBLEMENT DE CHAMBRE A COUCHER, SALLE A MANGER, BRIC-A-BRAC, USTENSILES DE CUISINE, FOURNEAU A GAZ, GLACIERS, TABLEAUX, CHAISES, BERCEUSES, PENDULES, ETC.,

A L'ENCAN

JEUDI, 11 JUILLET, A 11 HEURES A. M.,

sur les lieux, en vertu d'un ordre signé le 19 Juin 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à David Freeman, Encanteur.

Inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant. Livraison immédiate

DAVID FREEMAN, Encanteur,

Bureau, 218 rue Baronne.

Chas. Louque, U. Marmoni, avocats.

30 juin—30—juil 7 9 11

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de deux lots de terre de valeur, etc.

Sur la rue Delachaise, entre l'Ave Claiborne et la rue Willow.

(21st Avenue de la Louisiane.)

Gus D. Revel vs T. C. Terrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 100,597—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 juillet 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terrain, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros dix-sept et dix-huit dans le carré No 466 borné par les avenues Louisiana et Claiborne et les rues Delachaise et Willow, d'après un certificat d'arpentage dressé par Geo. De Armas, voyer, daté du 13 janvier 1906, annexé et faisant partie d'un acte de vente par Jean Marie Geé à Fra k Rosen, passé devant Benjamin Ory, notaire, le 10 mars 1906. Lesdits lots suivant ledit croquis d'arpentage mesurent chacun trente pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que le droit éventuel d'user du droit de propriété et intérêt d'un mur-mur en parcelle de terrain neuf de douze pieds de largeur sur le devant de ladite propriété maintenant servant mitoyennement pour le bénéfice de tous les lots dans ledit carré faisant face à la rue Delachaise et laquelle doit revenir permanemment audit Terrier C. Terrell en le propriétaire de cette propriété, lorsque la rue Delachaise sera ouverte officiellement par la ville de la Nouvelle Orléans. Lot No dix sept, étant le plus proche de l'avenue Claiborne et est situé suivant ledit plan à une distance de cent vingt pieds du coin de la rue Delachaise et de l'avenue Claiborne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Emile Pondé, avocat pour le demandeur.

9 juin—8 14 21 28—juil 5 11

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE

No 98,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

SUCCESSION DE ROBERT DORSEY SR.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Senior, Dossier No 98,597, ledit ordre daté et signé 19 juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le MARDI, 30 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette parcelle de terrain situé dans le Septième District de cette ville dans le carré 355, borné par les rues Burdette, Pamela (autrefois Cypress) Sycamore (autrefois Neuville) et Fern (autrefois Washington) ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, comportant une maison cabine en haute près du coin des rues Burdette et Pamela, composée des lots au deux trois quatre, cinq et six, chacun de ces dits lots mesure trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des rues Burdette et Pamela. Le lot six (6) sera vendu seul séparé et distinct des autres lots.

Conditions—Moitié en plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance s'il y en a en un crédit d'un an deux ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être attestée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant 7 0 0) sept pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles, et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et les acquéreurs devant payer en sus du montant de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912. Actes de vente aux frais des acquéreurs, incluant coûts et certificats, devant W. F. Brewer, notaire. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, au moment de l'adjudication avec

German American Savings Bank & Trust Co., administratrices.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

28 juin—28 30—juil 7 14 21 28 30

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE JOUR

COTTAGE SIMPLE

No 1101 Rue Cadiz.

Succession de Mme Ann Leo.

No 99,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur Bureau No 338 rue Carondelet—le JEUDI, 11 juillet 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 24 mai 1912, dans l'affaire sus intitulée la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 2-1, borné par les rues Cadiz, Jena, Chestnut et Colisée, et mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue Cadiz sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terrain forme le coin des rues Cadiz et Chestnut. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 5 chambres hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1912 et déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acheteur devant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kremenberger, avocat.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains Vacants,

Sur la rue Sud Cortez.

SUCCESSION DE ROSE DIXON CONNUE COMME ROSE AUGUSTE, AUSI ROSE BRYANT.

No 100,707—Division B.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 338 rue Carondelet— MARDI, le 23 juillet 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement lu et rendu en cour ouverte le 12 juin 1912, jugement signé en cour ouverte le 19 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après sera vendu.

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 727, borné par les rues D'Hemécourt, Baudin, Charles et Télémaque, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 27 et 28 d'après un arpentage par C. Usene Lewis, désigné voyer de ville daté du 1er février 1896 et d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Cortez sur quatre-vingt-dix pieds en profondeur. Etant la même propriété que le demandeur Alvin Bryant, et la dite Rose Dixon décédée, a acheté le 4 juin 1901 de Wm H. Grunewald, par acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire, enregistré dans le livre des transferts 181, folio 444.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère tous les certificats et recherches de titres ainsi que les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1912, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente et l'enregistrement aux frais de l'acquéreur, pardevant Sol. Weiss, notaire.

Lyle Mazon, avocat.

22 juin—22 23 30—juil 7 14 21 23

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAS LIMITE OU RESERVE.

744-46 rue Septième, ensuite rue Annonciation.

Cottage Double Contenant — Chambres de chaque côté.

Succession de Mme D. Weinstein, No 1265.

28me Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

—Il sera vendu—

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 7 juin 1912, par l'Hon. Prentice E. Edrington juge de a susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cet Etat, désigné par le No 1, dans l'ilet No 81, borné par les rues Septième, Huitième, Annonciation et Chippewa, sur un devis dressé par H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 30 novembre 1910, annexé à un acte pardevant J. F. Dreyfous, notaire, le 8 décembre 1910, d'après lequel devis ledit lot forme l'encoignure des rues Annonciation et Septième et mesure trente-trois pieds de face à la rue Septième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Annonciation de quatre-vingt quatorze pieds et six lignes et est composé du tout du lot original No 1, et d'une plus petite part ou du lot original No 2, contigus.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde s'il y en a, en un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Dix pour cent d'honoraires avocat en cas de procès et toutes les clauses de sécurité usuelles et coutumières. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 en-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que de la date du passage de l'acquéreur de vente, lesdits actes devant être pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

A. D. Danziger, Charles Rosen, F. A. Middleton, avocats pour la demanderesse.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage Sans Limite ou Réserve.

COTTAGE DOUBLE

2640-42 rue Banks.

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul Z. Lacoste.

No 98,423—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

EN vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 28 juin 1912, No 98,423, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Gemmane, Bandin, Dorgenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, et dix neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140 42 rue Banks.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas B. Rosser, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encan au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur

M. M. Boatner, Chas. A. Byrne, Jas B. Rosser Jr. avocats

20 juin—juil 7 14 21 28—août 1

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Wm R. Leary Receiver vs Mme Ellet Frombers.

No 99,915—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 9 juillet 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1912 et signé le 6 juin 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, St Charles, Première et Deuxième, formant le coin des rues Prytanée et Deuxième et mesurant 116 pieds 6 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de 177 pieds 4 pouces le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, et étant composé du tout des lots originaux Nos 1 à 5 inclusivement, et d'une partie du lot original No 6, sur un plan par L. Riesenstein, voyer, daté du 21 avril 1860, déposé pour références en l'étude de Richard Brenan ancien notaire. Les améliorations comprennent un cottage résidence commode, ayant 2 étages dans le fond, contenant environ 15 chambres, vestibule, chambre à bain cabinet pour lingerie, etc., installations pour gaz et électricité, avant de cheminées en marbre dans les chambres principales.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant James Simeon notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8 9 16 23 30—juil 7 9

VENTE EN PARTAGE.

Veuve Wm P. Harper et als vs Mineure Forman.

No 100,675—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 18 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 14 juin 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance [anciennement Foucher], Foydras et Lafayette, mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine, 26 pieds 10 pouces en largeur en arrière et face à la rue Constance [anciennement Foucher], sur 148 pieds 10 pouces en profondeur sur la ligne du lot No 1 adjoignant et 150 pieds 2 pouces et 6 lignes en profondeur sur la ligne du lot ignoré lequel est le numéro 3; ledit lot étant connu comme le No 90, et étant la même propriété acquise par feu John E. King, par achat provenant des biens fonds d'Henry Hart, par acte passé devant Marcel T. Duerac, ancien notaire en cette ville, le 15 septembre 1871; le dit lot et améliorations sont désignés par les numéros municipaux 524 et 526 rue Magnain et 526 rue Constance, sujets à un bail expirant le 30 septembre 1912 de $1,500 par an.

2. Deux certains lots de terrains ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges et avantage qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, désignés par le numéro municipal 1235 rue Josephine, situés dans le carré borné par les rues Josephine, Chestnut, Camp et St André, dans le Quatrième District de cette ville, les dits lots s'adjoignant l'un l'autre et sont désignés par les numéros huit et neuf sur un plan du dit carré dressé par W. T. Thompson, voyer le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville, comme No 15 de son livre de plan, une copie certifiée duquel plan du dit Thompson, daté du 14 octobre 1858 est annexé à une vente des dits lots de Mme Susan L. Shibley, audit Herman, passé le 2 novembre dernier. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face sur ladite rue Josephine, sur 12 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, étant la même propriété acquise par le dit John E. King par achat de John M. Herman par acte passé devant William L. Pesle, notaire en la dite ville le 16 septembre 1859, vendu, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1912 de $480 par an.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde dudit prix devant être payé par paiements partiels d'un et deux ans, portant intérêt au taux de sept pour cent depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque, contenant les clauses usuelles dans l'acte d'hypothèque concernant l'assurance et le transfert de cent, paiement des taxes et cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant pour lequel il serait poursuivi en cas de procès pour encaissement desdites notes ou quelques parties de celles-ci; dix pour cent du prix d'achat, au moment de l'adjudication. Actes de vente devant Charles Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30 juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN LIQUIDATION.

Sans limite ou réserve au plus haut enchérisseur,

Liquidation de la Cosmopolitan Ice Company

No 100,5.4—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteurs. — Bureau, 134 rue Carondelet.

JEUDI, 18 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre daté de 13 juin 1912, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

La propriété de la Cosmopolitan Ice Company, avec toutes les machines, équipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

Une certaine portion de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (portant les numéros municipaux 531 à 541 rue Chartres), et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Toulouse Royale et St Louis, laquelle portion de terre forme le coin des rues Chartres et Toulouse, et mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chartres, sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Toulouse.

Une autre portion de terre dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par les lettres A et B sur un devis d'arpentage daté du 15 octobre 1906, par C. Usene Lewis, député-voyer de ville, laquelle portion de terre commence à une distance de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Toulouse et mesure 18 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St Louis, de 128 pieds 3 pouces 1 ligne, de là à un angle droit s'étendant à la ligne du fond à la rue Toulouse, 132 pieds 1 pouce, 3 lignes, de là à angle droit, suivant la rue Toulouse, courant dans la direction de la rue Chartres 42 pieds, 6 lignes, et de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue St Louis, parallèle à la rue Chartres, 62 pieds 11 pouces et 3 lignes et de là mesure à angle droit 35 pieds trois pouces et une ligne au point du commencement de la rue Chartres, ladite parcelle de terrain faisant face à la rue Toulouse comme il est plus haut à une distance de 85 pieds, 3 pouces et la ligne de la rue Chartres.

Conditions— Comptant. Dix pour cent au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Actes de vente devant P. H. Gensler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU de la RESIDENCE

No 1408 rue Peniston

Succession de Mme Catherine Thomas, veuve de Joseph Ritt.

No 98,616—Cour Civile de District.

Division C.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 29 juin 1912 et signé à ladite date, par l'Hon. E. K. Skinner, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 18 juillet, à 11 heures A. M. les effets mobiliers décrits dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré consistant de—

Un lot de meubles effets mobiliers, lingerie, baignoires, bois de charpente, etc.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

7 juil—7 14 17 18

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Sarah Stroltz, veuve de Leon Lehman.

No 100 778.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 1er août 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1912 et signé le 21 juin 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Le cottage simple en bois à un étage et combles, No 1405 rue Marigny, contenant galerie et six chambres sur un certain lot de terrain, ainsi que tous les droits, voies et privilèges, etc., situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 616, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré (autrefois Gironde) et Robertson, désigné par le numéro quatre sur un plan particulier, dressé par A. Costanza, et mesurant suivant ledit plan, en mesure américaine trente deux pieds (32') de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes parallèles et est composé des parties des lots Nos 17 et 18. Sur le côté se trouve une entrée pour charrettes. Dans bon et convenable voisinage et desservi par plusieurs lignes de cars.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1912 et payer dix pour cent (10 0/0) à valoir sur le prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acquéreur le devant toucher les loyers depuis et après le passage de l'acte de vente et le paiement du prix acte de vente devant Melancy C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Substantielle en Briques,

No 1631 RUE CARONDELET

—ET—

TROIS LOTS A BATIR.

Encoignure des rues Claiborne et Cadiz.

Succession de John C. Andrews.

No 97,916—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.